



Téléconférence sur la privatisation
de la filiale Bell Aliant à l'intention
des analystes

Le 23 juillet 2014

BCE Bell Aliant

Avis concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans cette présentation constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter, les déclarations concernant l'acquisition proposée par BCE Inc. (« BCE ») de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Bell Aliant Inc. (« Bell Aliant ») qu'elle ne détient pas déjà (la « privatisation proposée ») et l'échange proposé de la totalité des actions privilégiées émises et en circulation de Bell Aliant Actions privilégiées Inc. (« Bell Aliant Actions privilégiées ») contre des actions privilégiées de BCE (l'« échange d'actions privilégiées proposé ») et, avec la privatisation proposée, les « transactions proposées », y compris le respect des conditions relatives aux transactions proposées; l'échéancier prévu des transactions proposées; certains avantages stratégiques et financiers (dont les synergies et la hausse des flux de trésorerie disponibles attendues); les gains d'efficacité sur le plan de l'exploitation, de la concurrence et des coûts qui devraient résulter de la privatisation proposée, l'incidence prévue de la privatisation proposée sur l'orientation financière et nos impératifs stratégiques pour 2014, les sources de financement prévues de la privatisation proposée; la fourchette cible du ratio de levier net mise à jour de Bell Canada et le rendement attendu du ratio de levier net pro forma de Bell Canada à l'intérieur de la fourchette cible révisée; la nature et la valeur des investissements qui devraient être effectués dans le Canada atlantique au cours des 5 prochaines années; notre position en matière de liquidités et notre capacité d'accéder aux marchés financiers à la suite des transactions proposées, nos plans de déploiement pour le réseau; le rendement de l'action ordinaire de BCE; nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques, ainsi que d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux dispositions refuges prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act* de 1995. Plusieurs hypothèses ont été formulées par BCE dans la préparation des présentes déclarations prospectives, et il existe un risque que les résultats réels diffèrent de façon importante de ceux envisagés dans nos déclarations prospectives. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives.

La clôture des transactions proposées est soumise à certaines conditions, notamment, dans le cas de la privatisation proposée, qu'il y ait un pourcentage suffisant d'actions ordinaires de Bell Aliant et, dans le cas de l'échange d'actions privilégiées proposé, qu'il y ait un pourcentage suffisant d'actions privilégiées de Bell Aliant Actions privilégiées Inc. cédées par les porteurs dans le cadre des offres de BCE. En outre, l'échange d'actions privilégiées proposé dépend de la conclusion réussie de l'achat par BCE des actions ordinaires de Bell Aliant en vertu de la privatisation proposée. La conclusion des transactions proposées et la réalisation des avantages stratégiques et financiers attendus ainsi que les gains d'efficacité sur le plan de l'exploitation, de la concurrence et des coûts sont également assujettis aux conditions de clôture habituelles, aux droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes qui comprennent, sans s'y limiter, l'obtention de toute approbation réglementaire requise ou l'émission de tout avis requis. Par conséquent, rien ne garantit que les transactions proposées seront conclues, ou qu'elles seront conclues conformément aux modalités qui sont envisagées dans la présentation. De plus, rien ne garantit que les avantages stratégiques et financiers ou les gains d'efficacité sur le plan de l'exploitation, de la concurrence et des coûts qui devraient résulter des transactions proposées seront entièrement réalisés. Les transactions proposées pourraient être modifiées, restructurées ou résiliées.

Le rendement attendu du ratio de levier net pro forma de Bell Canada à l'intérieur de la fourchette cible révisée établie dans la politique suppose, en particulier, la croissance des flux de trésorerie disponibles ainsi que l'utilisation des flux de trésorerie disponibles après dividendes aux fins de la réduction de l'endettement de Bell Canada. Le niveau des flux de trésorerie disponibles est assujetti aux facteurs de risque et aux hypothèses présentés dans le rapport de gestion annuel 2013 de BCE, daté du 6 mars 2014 (inclus dans le rapport annuel 2013 de BCE), mis à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre 2014 de BCE, daté du 5 mai 2014. En outre, la valeur des investissements qui devraient être effectués au Canada atlantique suppose que les investissements se poursuivront aux niveaux actuels. Cependant, rien ne garantit que les niveaux d'investissement se maintiendront. Ainsi, les niveaux d'investissement réels pourraient différer de façon importante des prévisions actuelles.

Pour obtenir plus de détails au sujet des hypothèses et des risques sous-jacents à certaines déclarations prospectives faites dans cette présentation, consultez le communiqué de presse de BCE daté du 23 juillet 2014, qui annonce les transactions proposées, ainsi que le rapport annuel 2013 de BCE, le rapport de gestion du premier trimestre 2014 de BCE et le communiqué de presse de BCE daté du 6 mai 2014, qui annonce ses résultats pour le premier trimestre de 2014, documents susmentionnés qui sont déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la SEC et également disponibles sur le site Web de BCE. Les déclarations prospectives faites dans cette présentation représentent les attentes de BCE en date du 23 juillet 2014 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les termes « BAIIA », « marge du BAIIA », « flux de trésorerie disponibles », « BPA ajusté » et « dette nette » sont des mesures financières non définies par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section « Mesures financières non définies par les PCGR » du rapport de gestion du premier trimestre 2014 de BCE pour des renseignements supplémentaires.

Avis aux porteurs de titres résidants aux États-Unis

Les offres d'échange envisagées dans cette présentation visent les titres d'une société canadienne. Les offres seront assujetties aux exigences canadiennes en matière d'informations à fournir, lesquelles diffèrent des exigences américaines. Les états financiers inclus ou intégrés par renvoi dans les documents liés à l'offre, le cas échéant, auront été préparés conformément aux normes comptables canadiennes et pourraient ne pas être comparables aux états financiers de sociétés américaines. Il pourrait vous être difficile de faire valoir vos droits et de présenter les réclamations que vous pourriez avoir en vertu de la législation fédérale sur les valeurs mobilières, étant donné que BCE est située au Canada et que certains ou la totalité de ses dirigeants et administrateurs peuvent être des résidents du Canada. Il se peut que vous ne puissiez pas poursuivre une société canadienne ou ses dirigeants ou administrateurs devant une cour étrangère en violation de la législation américaine sur les valeurs mobilières. Il peut être difficile de contraindre une société canadienne et ses filiales à s'assujettir à un jugement d'une cour américaine. Vous devez être conscient du fait que BCE ou ses filiales peuvent acheter des titres autrement qu'en vertu des offres d'échange prévues, comme dans le cadre d'achats sur le marché libre ou conclus de gré à gré. Cette présentation ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres de BCE, ni ne constitue une offre, une sollicitation ou une vente dans un état ou un territoire dans lequel une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale. BCE déposera une déclaration d'enregistrement auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») à l'égard de l'offre d'échange visant les actions ordinaires de Bell Aliant ainsi qu'une déclaration d'enregistrement auprès de la SEC à l'égard des offres d'échange pour chacune des catégories d'actions privilégiées de Bell Aliant Actions privilégiées, dans le cas où une exemption d'enregistrement n'est pas possible. Cette présentation ne remplace pas la (les) déclaration(s) d'enregistrement que BCE déposera auprès de la SEC ni aucun autre document qu'elle pourrait déposer auprès de la SEC ou envoyer aux actionnaires relativement aux transactions proposées. **AVANT DE PRENDRE TOUTE DÉCISION RELATIVE AUX OFFRES, LES PORTEURS DE TITRES SONT PRIÉS DE LIRE LA (LES) DÉCLARATION(S) D'ENREGISTREMENT AINSI QUE LES AUTRES DOCUMENTS PERTINENTS DÉPOSÉS OU QUI SERONT DÉPOSÉS AUPRÈS DE LA SEC RELATIVEMENT AUX TRANSACTIONS PROPOSÉES LORSQU'ILS SERONT DISPONIBLES, CAR ILS CONTIENDRONT DE L'INFORMATION IMPORTANTE AU SUJET DES TRANSACTIONS PROPOSÉES.** Vous pourrez obtenir un exemplaire gratuitement de la (des) déclaration(s) d'enregistrement et d'autres documents déposés qui contiennent de l'information au sujet de BCE sur le site Web de la SEC (www.sec.gov).

George Cope

Président et chef de la direction
BCE et Bell Canada

Aperçu de la transaction

- **Acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle de Bell Aliant totalisant 3,95 G\$ ou 31 \$ par action ordinaire**
 - Prime de 11,6 % sur le prix moyen pondéré de l'action de Bell Aliant à la fermeture de la TSX pour la période de 20 jours ayant pris fin le 22 juillet 2014
 - Suspension du dividende du T3 de Bell Aliant qui aurait autrement été payable le 6 octobre 2014
 - Recommandation à l'unanimité par le comité indépendant du conseil d'administration de Bell Aliant
- **Valeur atteignant environ 8,3 fois le BAIIA des douze derniers mois**
- **Accroissement immédiat des flux de trésorerie disponibles par action et du bénéfice par action**
 - Accroissement d'environ 200 M\$ du taux annualisé des flux de trésorerie disponibles après dividendes
- **Simplification de la structure opérationnelle et élimination des coûts défrayés en double pour une entreprise publique**
- **Conformité avec la stratégie relative aux marchés financiers**
 - Respect du modèle de croissance du dividende
 - Maintien d'excellentes cotes de crédit
- **Approbatons du CRTC et d'Industrie Canada non requises puisque BCE détient une participation majoritaire dans Bell Aliant et qu'aucun transfert de licences du spectre pour les services sans fil n'est requis**
 - Émission d'un avis requis aux termes de la *Loi sur la concurrence*
- **Clôture de la transaction prévue pour le 30 novembre 2014**

Acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle du plus grand fournisseur de télécommunications du Canada atlantique

La transaction soutient certains impératifs stratégiques de Bell

Investir dans les réseaux et les services large bande

- Apport immédiat aux flux de trésorerie disponibles permettant l'accélération des investissements visant le développement du réseau à large bande à travers le Canada
- Investissement de 2,1 G\$ dans le Canada atlantique sur 5 ans
- Optimisation de nos dépenses d'investissement



Tirer meilleur parti du sur fil

- Expansion marquée de la zone de couverture de la technologie FTTH et de la télé IP de Bell
- Environ 70 % des foyers auront accès aux services large bande basés sur la fibre
- Augmentation de 1 million de foyers prêts à recevoir la télé IP, atteignant 6 millions à la fin de l'exercice 2014
- Expansion de la zone de couverture de la technologie FTTH de Bell de 1 à environ 2 millions de foyers



Établir une structure de coûts concurrentielle

- Économies d'environ 100 M\$ avant impôt en tirant parti des synergies opérationnelles et relatives aux dépenses d'investissement
- Élimination des coûts administratifs défrayés en double pour une entreprise publique, augmentant ainsi la productivité
- Deux des ESLT canadiennes les mieux gérées avec une marge du BAIIA du sur fil combinée de 39 %



Améliorer le service à la clientèle

- Nous permet de tirer parti de l'excellente réputation en matière de service de Bell Aliant et de la taille de Bell pour fournir des services et des applications de pointe de prochaine génération à notre clientèle
- Ouverture de 2 nouveaux centres d'appels annoncée aujourd'hui, créant environ 700 nouveaux emplois chez Bell



Accélérer le sans fil

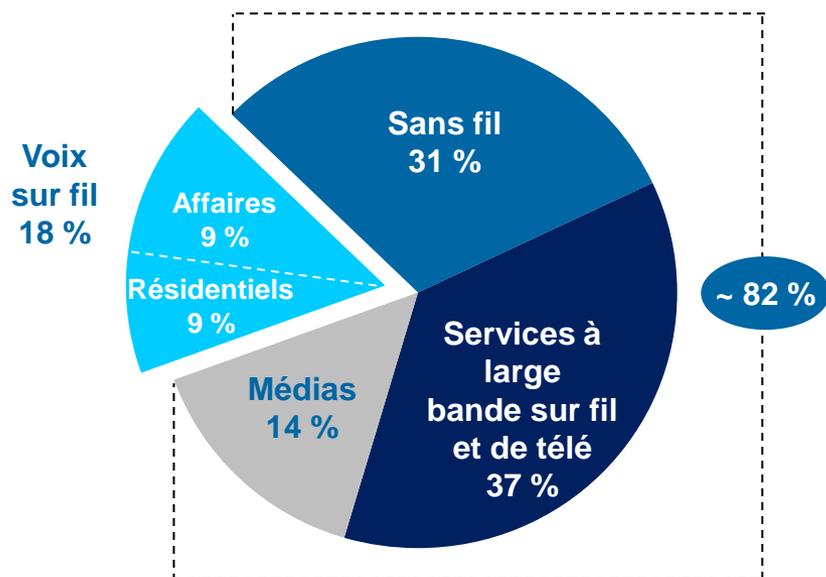
- Prochaine phase de déploiement du réseau national 4G LTE annoncée aujourd'hui, s'étendant à plus de 100 communautés dans le Canada atlantique



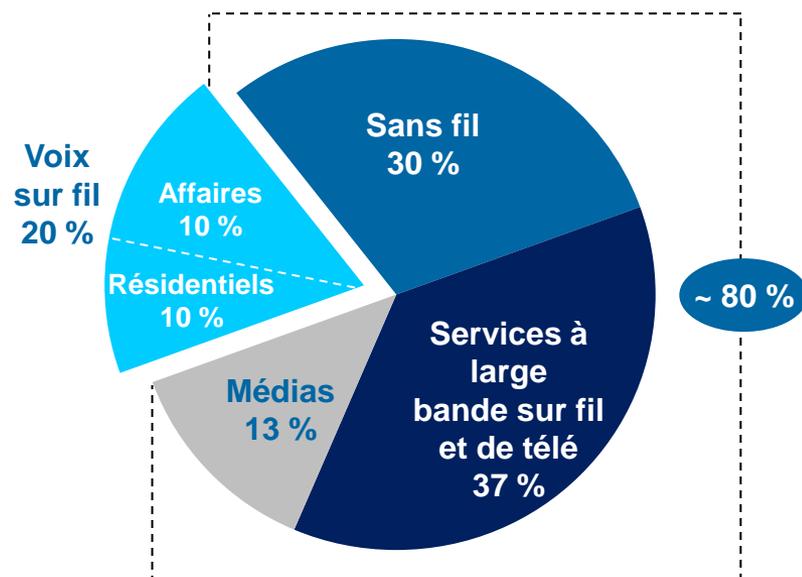
La privatisation de Bell Aliant nous permet d'accélérer les investissements dans les services à large bande à travers le Canada

Maintien d'une composition de services de croissance élevée

Composition des produits de BCE (1)



Composition des produits de BCE – données pro forma (2)



(1) Basés sur la consolidation proportionnelle des produits de Bell Aliant (2014E)

(2) Produits de Bell Aliant – données pro forma (2014E)

La privatisation de Bell Aliant a peu d'incidence sur la composition des services de croissance de Bell, essentiellement inchangée à environ 80 %, mais elle vient ralentir le déclin général des SAR

Tirer parti du grand héritage de Bell Aliant dans le Canada atlantique

- Investissements planifiés de 2,1 G\$ dans la région de l'Atlantique pendant les 5 prochaines années afin de continuer le déploiement de la technologie sur fil et sans fil large bande pour la clientèle résidentielle et d'affaires
- Maintien du siège social régional de Bell Aliant à Halifax et d'une importante présence d'employés
- Maintien de la marque de Bell Aliant dans le Canada atlantique
- Investissements importants continus
 - Déploiement continu de la fibre pour la clientèle résidentielle et d'affaires
 - Déploiement du réseau sans fil 4G LTE à 100 communautés additionnelles annoncé aujourd'hui
 - Augmentation du nombre de centres d'appels annoncée aujourd'hui
- Les activités de télécommunications régionales des zones rurales de l'Ontario et du Québec profiteront des investissements continus dans les réseaux large bande, dans les services d'hébergement de données et dans d'autres initiatives de service

Engagement de BCE à maintenir une forte présence locale et d'importants investissements dans les territoires desservis par Bell Aliant



Karen Sheriff

**Présidente et chef de la direction
Bell Aliant**

Transaction maximisant la valeur pour les actionnaires de Bell Aliant

- **La transaction crée une valeur immédiate**
 - L’offre de 31 \$ représente une prime de 11,6 % sur le prix moyen pondéré de l’action de Bell Aliant à la fermeture de la TSX pour la période de 20 jours ayant pris fin le 22 juillet 2014
 - Valeur attrayante atteignant environ 8,3 fois le BAIIA des douze derniers mois
 - Option d’incidence fiscale reportée pour les actionnaires de Bell Aliant qui sont résidents canadiens
- **Elle augmente le potentiel de valeur à long terme en permettant d’acquérir une participation dans BCE**
 - La transaction permet une participation dans une entreprise affichant une croissance supérieure ayant une composition d’actifs de croissance solide
 - Le dividende de BCE offre un rendement d’environ 5 % et un parcours de croissance du dividende annuel
 - Le bilan solide de BCE permet de maintenir un profil de crédit attrayant, avec des cotes élevées
- **L’offre de 31 \$, au maximum de la fourchette selon une évaluation indépendante établissant la valeur des actions ordinaires de Bell Aliant entre 27 \$ et 31,50 \$ par action**
 - Des membres indépendants recommandent que les actionnaires de Bell Aliant offrent leurs actions

La transaction concrétise la création d’une valeur attrayante et donne l’occasion aux actionnaires de Bell Aliant de profiter de la croissance de BCE



Siim Vanaselja

**Vice-président exécutif et chef des affaires
financières**

BCE et Bell Canada

Principaux détails de la transaction

- **La valeur totale de la participation ne donnant pas le contrôle de Bell Aliant est de 3,95 G\$**
 - Représente une prime de 410 M\$ sur le prix moyen pondéré de l'action pour la période de 20 jours ayant pris fin le 22 juillet
 - Le multiple de la transaction est d'environ 8,3 fois le BAIIA des 12 derniers mois
- **La contrepartie globale combine des espèces (25 %) et des actions ordinaires de BCE (75 %)**
 - Composant en espèces – environ 1 G\$
 - Ratio d'échange fixe pour le composant en capitaux propres de 0,4778 d'une action ordinaire de BCE pour chaque action de Bell Aliant
- **Les actionnaires minoritaires de Bell Aliant recevront environ 61 millions d'actions ordinaires de BCE**
 - Les actionnaires de Bell Aliant détiendront environ 7 % des actions ordinaires de BCE sur une base pro forma
- **Simultanément, les actionnaires privilégiés de Bell Aliant se verront offrir des actions privilégiées de BCE à des conditions financières équivalentes**
 - La conclusion de la privatisation n'est pas conditionnelle à l'échange des actions privilégiées
- **La conclusion de la transaction est conditionnelle à ce que plus de 50 % des actions ordinaires détenues par des actionnaires minoritaires soient offertes et à l'émission d'un avis en vertu de la *Loi sur la concurrence***
- **Option d'incidence fiscale reportée pour les actionnaires de Bell Aliant qui sont résidents canadiens**

Offre publique d'achat	Par action ordinaire de Bell Aliant
Option 1*	31 \$ en espèces
Option 2*	0,6371 d'une action ordinaire de BCE
Option 3	7,75 \$ en espèces et 0,4778 d'une action ordinaire de BCE

* Sous réserve de répartition proportionnelle

Transaction relative soutenant le modèle de croissance du dividende de BCE ainsi que les impératifs stratégiques

Aperçu de la structure financière

Estimation de la structure financière (M\$)

Affectations

Transfert de la dette nette de Bell Aliant ⁽¹⁾	2 888
Actions privilégiées de Bell Aliant	618
Transfert de capitaux propres de BCE (100,4 M d'actions à 31 \$/action)	3 112
Participation ne donnant pas le contrôle (127,5 M d'actions à 31 \$/action)	3 951

Affectations totales **10 569**

Sources

Transfert de la dette de Bell Aliant	2 888
Échange d'actions privilégiées de Bell Aliant/BCE	618
Transfert de la participation de BCE	3 112
Espèces et liquidités disponibles	988
Émission d'actions ordinaires de BCE	2 963

Financement total **10 569**

⁽¹⁾Déduction faite des fonds en caisse

- **Financement de 3,95 G\$ requis pour l'acquisition des actions ordinaires constituant la participation ne donnant pas le contrôle**
- **Financement du composant en espèces par une dette d'environ 1 G\$**
- **Émission d'environ 61 millions d'actions ordinaires de BCE**
 - Environ 840 millions d'actions ordinaires de BCE en circulation après la clôture de la transaction

Une structure financière soutenant notre solide position en matière de liquidités ainsi que notre souplesse financière

Maintien du solide profil de crédit avec des cotes élevées

Profil de crédit de Bell⁽¹⁾

	Autonome	Données pro forma
Dette nette⁽²⁾	17,0 G\$	~ 21,2 G\$
Levier net⁽³⁾	2,35 x	~ 2,55 x
Couverture des intérêts	8,8 x	~ 8,1 x

Paramètres de crédit de Bell

	Actuels	Révisés
Dette nette/BAIIA ajusté^{(2), (3)}	1,5 x-2,0 x	1,75 x-2,25 x
BAIIA ajusté/intérêts nets⁽⁴⁾	> 7,5 x	Inchangés

(1) Estimation à la fin de l'exercice 2014

(2) La dette nette comprend des contrats de location-acquisition, 50 % des actions privilégiées et des créances trisurées

(3) Le BAIIA autonome comprend les dividendes versés par Bell Aliant à BCE

(4) Les intérêts nets incluent 50 % des dividendes sur actions privilégiées et les coûts de titrisation de créances

- **La structure financière de la transaction est équilibrée**
- **Solide profil de crédit avec des cotes élevées préservé**
 - Grande capacité d'emprunt supplémentaire pouvant être obtenue grâce à la cote de crédit élevée actuelle
- **Position de fortes liquidités**
 - Liquidités excédentaires de 3 G\$
 - Facilité d'accès aux marchés financiers
- **La fourchette cible du ratio de levier net passe de 1,5 x-2,0 x à 1,75 x-2,25 x**
 - Conforme à une cote de crédit solide et aux pairs
 - Les seuils minimaux exigés par les agences de notation ont également augmenté depuis que les cibles initiales ont été établies en 2009
 - Favorisé par l'amélioration du profil de risques d'entreprise de Bell, une taille accrue et des FTD générés élevés
 - Le levier net pro forma d'environ 2,55 x à la clôture devrait revenir dans la fourchette cible révisée grâce à la croissance des FTD et à l'utilisation de la trésorerie excédentaire aux fins du désendettement
 - Aucun changement lié au ratio de couverture des intérêts, lequel est demeuré très solide et bien au-delà de la fourchette cible de plus de > 7,5 x

Maintien du solide profil de crédit et d'une grande souplesse financière

Avantage important lié aux flux de trésorerie disponibles

Hausse des FTD⁽¹⁾	(M\$)
FTD autonomes de Bell Aliant	~ 500
Dividendes de Bell Aliant versés à Bell	~ (190)
FTD additionnels acquis	~ 310
Synergies (après impôt)	~ 75
Intérêts liés au financement de la transaction (après impôt)	~ (35)
Hausse des FTD (avant dividendes)	~ 350
Dividendes sur actions de BCE émises	~ (150)
Hausse des FTD (après dividendes)	~ 200

(1) Estimations consensuelles de 2015 des analystes pour les FTD autonomes de Bell Aliant; montants annualisés de 2015 pour tous les autres éléments

- Hausse d'environ 200 M\$ du taux annualisé des FTD après dividendes, à l'exclusion des coûts d'intégration
- Montant d'environ 100 M\$ lié aux synergies annuelles avant impôt prévues
- Atteinte d'efficacité dans la répartition du capital
- Aucune incidence sur l'orientation financière pour 2014
 - Aucun changement lié à la croissance des produits ou du BAIIA de Bell, ni relativement à l'intensité de son capital
 - Aucun changement lié au BPA ajusté de BCE, car nous consolidons déjà entièrement Bell Aliant
 - Aucun changement quant à l'orientation de BCE en matière de FTD; toutefois, avec cette transaction, les FTD de BCE incluront la totalité des FTD de Bell Aliant plutôt que seulement sa part des dividendes reçus de Bell Aliant

La transaction offre un avantage important lié aux FTD, ce qui favorise la poursuite des dépenses d'investissement ainsi que le modèle de croissance du dividende

Prochaines étapes

Mi-août

- Envoi des notes d'information de l'offre publique d'achat de Bell et des circulaires des administrateurs de Bell Aliant

Seconde moitié de septembre

- Expiration de l'offre
- Prise de livraison et règlement par BCE des actions cédées, si plus de 50 % des actions ne donnant pas le contrôle sont cédées
- L'offre peut être prolongée si moins de 90 % des actions sont cédées
- Clôture prévue de la privatisation de Bell Aliant, si plus de 90 % des actions ne donnant pas le contrôle sont cédées

Début octobre

- Envoi des circulaires de procuration de Bell Aliant, si plus de 50 %, mais moins de 90 %, des actions ne donnant pas le contrôle sont cédées

Mi-novembre

- Assemblée des actionnaires de Bell Aliant en vue de l'approbation de la privatisation (si nécessaire)
- BCE exercera ses droits de vote rattachés à ses actions, y compris les actions cédées, en faveur de la privatisation de Bell Aliant

D'ici le 30 novembre

- Clôture prévue de la transaction de privatisation de Bell Aliant

* Les étapes susmentionnées concernent l'offre liée aux actions ordinaires. L'échéancier de l'offre liée aux actions privilégiées est similaire